



LA RÉGION RÉUNION SOUTIENT L'APPRENTISSAGE ET DÉPLORE LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Jeudi 9 janvier 2025

Depuis la loi du 5 septembre 2018, la gestion de l'apprentissage a été recentralisée au niveau national sous l'autorité de France Compétences dont le rôle est de financer et de réguler l'apprentissage en déterminant les niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et en finançant les OPCO pour le développement et la promotion de l'alternance.

Toutefois, La Région Réunion déplore le désengagement de l'État en matière d'apprentissage, notamment concernant l'aide à l'embauche, qui passe de 6 000 € à 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 2 000 € dans les autres.

À cela s'ajoutent deux baisses des niveaux de prise en charge des coûts des contrats (2,7 % en 2022 et 5 % en septembre 2023). Ces différentes mesures vont fortement diminuer le nombre de contrats d'apprentissage à La Réunion ainsi que l'offre de formation de la part des CFA. Cela se traduira par une augmentation du taux de chômage de nos marmailles alors que la formation des jeunes par la voie de l'apprentissage participe à un enjeu primordial pour la croissance économique et pour le développement social du territoire.

Pour les entreprises locales, majoritairement des TPE, cette décision risque de remettre en cause leur prévision d'embauche des apprentis ou revoir à la baisse le nombre d'apprentis ; ce qui entraînera des difficultés accrues pour nos jeunes dans la recherche de leur contrat d'apprentissage.

En outre, l'apprentissage concourt plus largement à l'élévation des compétences de nos jeunes, en offrant à ces derniers de réelles perspectives de professionnalisation et d'embauche.

C'est pourquoi la Région Réunion, malgré le retrait de la compétence, a poursuivi son effort en faveur du dispositif.

- Le soutien aux centres de formation d'apprentis :

Le soutien aux centres de formation d'apprentis est une initiative clé pour renforcer l'apprentissage et la formation professionnelle sur le territoire par le financement d'équipements et de technologies les plus adaptés aux entreprises, offrant ainsi un appareil de formation attractif, moderne et innovant.

En 2023, 10 centres de formation d'apprentis (CFA) ont bénéficié d'une aide à leur investissement pour un montant total de 1 558 552 €. En 2024, c'est un montant de 1 645 000 € qui a été engagé. Par ailleurs, la Région Réunion met à disposition des CFA identifiés, notamment les chambres consulaires (CCIR et CMAR), des bâtiments pour l'accueil des apprenants, afin de permettre aux apprentis d'étudier dans de bonnes conditions, en disposant de locaux adaptés. C'est ainsi qu'elle a financé, en mobilisant le FEDER, la rénovation du CFA Léon Legros (Sainte-Clotilde) pour plus de 30M€.

- L'aide à la mobilité :

Dans le but d'ouvrir le champ des possibles aux jeunes réunionnais, la Région a mis en place une aide à la mobilité des apprentis, permettant un stage hors de La Réunion dans le cadre de leur parcours d'apprentissage, en complémentarité avec le dispositif mis en place par les OPCO (et LADOM). En 2023 et 2024, la Région a pris en charge la compensation salariale en faveur des employeurs d'apprentis en mobilité pour 4 CFA, pour un montant de plus de 43 000 €.

Pour financer ces actions essentielles, la Collectivité perçoit chaque année des dotations versées par France Compétences. Cette dotation évaluée à 5M€ en 2023, a déjà subi une diminution significative de 25%, passant à 4M€ en 2024. Les récentes décisions gouvernementales sur l'aide aux employeurs viennent malheureusement confirmer la trajectoire inquiétante prise en la matière.